

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 35

**Artikel:** Poignée de recettes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248141>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Courtelevant.** (Herbsdorf en allemand). 307 habitants. — Pierre curé de Courtelevant signe comme témoin un acte de donation en faveur de l'abbaye de Bellelay, le 2 décembre 1294 et un en faveur de l'église de Grandgourt le 15 octobre 1295.

En 1303, les ducs d'Autriche, landgraves de la Haute-Alsace, percevaient dans ce village des dîmes en seigle et en avoine.

En 1308, une terre située à Réchésy et à Courtelevant est reprise en emphytéose de l'abbé de Bellelay et doit pour anniversaire 8 deniers au curé de Courtelevant.

Pierre curé de Courtelevant et Jehan du même lieu assistent, en 1313, comme témoins à une vente en faveur de Bellelay de propriétés sises à Lepuix.

Le 9 mars 1357, Vermot, chapelain de l'autel Notre-Dame de Courtelevant, signe comme témoin une vente faite à Cœuve en faveur de l'abbaye de Bellelay.

Le 17 juillet 1363, Bellias, fille de feu Willemin de Courtelevant et femme d'Huguenin bourgeois de Porrentruy, vend à Jehan Ballot, chapelain de la vieille Notre-Dame à Porrentruy, une rente annuelle assignée sur les terres sises à Chevenez et à Alle.

En 1371, déconfrontation de sept journaux de champs et prés situés à Courtelevant, appartenant à la chapelle de Notre-Dame fondée dans l'église de St-Etienne de Bressaucourt.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1429, Jean Henri de Courtelevant, demeurant à Bonfol, signe comme témoin la vente d'une dime à Bonfol au profit de Henri de Boncourt dit d'Asuel.

Enfin le 3 décembre 1454, à lieu une reconnaissance des redevances dues à l'abbé et à l'abbaye de Bellelay par Jeannette et Jean Zemer de Courtelevant demeurant à Lepuix.

(A suivre)

## Poignée de recettes

**Destruction du ver des poireaux et des chenilles du chou.** — Depuis quelques années, les plantations de poireaux sont, dans le cours de l'été, attaquées par des vers, ou plutôt par une sorte de chenille très petite, qui ronge les feuilles au point que la plante devient souvent inutilisable; parfois même des plantations entières sont détruites complètement. Après avoir essayé bien des moyens de combattre cet insecte, un collaborateur du *Cosmos* est arrivé à obtenir un bon résultat par l'aspersion d'une solution de savon noir. Voici le mode d'opérer :

Faire dissoudre 30 à 50 grammes de savon noir par litre d'eau et asperger les poireaux avec cette dissolution en prenant soin de diriger le jet sur l'intérieur du poireau pour que le liquide descende dans l'intérieur de la plante. Les larves seront foudroyées sur le champ.

Quoique cette dose de savon puisse paraître élevée à beaucoup de personnes, j'affirme, dit-il, que, d'après de nombreuses expériences, cette quantité est nécessaire pour obtenir un succès certain. Si, quelques jours après, on trouvait encore des larves vivantes, il serait bon de renouveler l'opération. Quand la première est faite soigneusement et que des pluies ne surviennent pas aussitôt, il est rare qu'il soit nécessaire de la renouveler. On ne doit opérer que quand les poireaux sont secs et qu'il n'y a pas d'eau dans le cœur, car cet eau diminuerait la force de l'insecticide.

L'eau de savon noir est le meilleur insecticide contre les chenilles, mais la dose de savon doit être plus forte pour les grosses chenilles que pour les petites. Pour les chenilles duchou,

il faut à peu près 75 grammes de savon par litre d'eau; pour d'autres chenilles plus grosses, il faut atteindre la dose de cent grammes de savon par litre, mais il ne faut pas dépasser cette dernière dose, car elle pourrait endommager les plantes.

Pour obtenir une bonne pulvérisation avec les fortes solutions de savon, il est préférable de les employer un peu tièdes.

On obtient aussi un bon résultat en ajoutant du pétrole à la solution de savon. Dans ce cas, on peut diminuer de moitié la dose de savon; par exemple 25 grammes de savon et 25 grammes de pétrole, par litre d'eau, pour les petites espèces de chenilles; 50 grammes de savon et 50 grammes de pétrole pour les grosses espèces.

**Procédé empêchant la flanelle de rétrécir.** — Placer les flanelles dans un baquet et les couvrir de savon de Marseille coupé menu. Remplissez le vase d'eau bouillante, agitez-le tout fortement, prenez ensuite les flanelles avec un petit morceau de bois et trempez-les quatre ou cinq fois dans l'eau de savon sans les frotter, rincez ensuite à l'eau froide. C'est en pétrissant la flanelle dans les mains qu'on la fait rétrécir??

**Noir brillant pour le zinc.** — On prépare cette couleur en dissolvant 100 grammes de chlorure d'antimoine dans 1,15 litre d'alcool, additionné de 62,5 grammes d'acide salicylique. Les objets sont rapidement badigeonnés avec un linge. On répète la même opération le lendemain, mais cette fois, on fait sécher rapidement dans un endroit chaud, puis on donne à l'objet une légère couche de siccatif à l'huile. Cette dernière manipulation doit également être faite deux ou trois fois, en ayant soin que chaque couche de siccatif soit uniforme.

**Manière de distinguer le fer de l'acier.** — Si l'on dépose pendant quelques minutes une goutte d'acide sulfurique sur de l'acier, et que l'on rince l'objet après, il reste une tache noire, tandis que sur le fer il se produit une tache grise en faisant la même opération. La différence provient de la grande quantité d'acide carbonique contenue dans l'acier, tandis que le fer en contient très peu. Cet essai est utile pour éprouver la dureté de l'acier et le bon acier se reconnaît à ce que la tache noire se produit très rapidement. On ne peut opérer que sur des objets terminés et polis où l'on a soin de ne laisser tomber que le moins d'acide possible, afin de ne pas déprécier l'objet. Dans le cas où celui-ci aurait été enduit d'une légère couche de graisse pour le préserver de la rouille, il faut l'essuyer convenablement pour permettre à l'acide d'agir. Une autre précaution à prendre, c'est de ne pas essuyer la tache noire faite par l'acide sulfurique, mais de la rincer simplement avec de l'eau.

(La Science pratique)

**Conservation des bois destinés à être enfoncés dans la terre: échalas, pieux, tuteurs, etc.** — Tous les bois qu'on enfonce dans la terre sont voués à une destruction plus ou moins rapide. Leur durée est considérablement prolongée, lorsqu'on a le soin, avant leur mise en place, de les passer au feu de manière à les carboniser à une profondeur de 4 à 5 millimètres, sur toute la surface qui doit pénétrer dans le sol et même à quelques centimètres au-dessus; on les enduit ensuite de deux ou trois couches de coaltar (goude houille) bouillant.

A défaut de goudron, on peut les faire tremper, durant 2 ou trois jours, dans une solution

de 5 à 10 p. 0/0 en poids de sulfate de cuivre (vitriol bleu du commerce) dans de l'eau, également bouillante; cette solution augmente de beaucoup leur dureté.

Ces moyens sont applicables à tous les bois, particulièrement aux échalas et tuteurs pour arbres et plantes quelconques, perches à houblon, palissades, pieux, clôtures, barrières, tuyaux de conduite, et, en général, à tous les bois exposés à un excès d'humidité.

**Une manière de conserver les fruits** consiste à les entourer de poussière de tourbe. On place les raisins ou autres fruits dans une caisse sur un lit de poussière de tourbe. Tous les interstices sont pareillement remplis de cette poussière. Des raisins ainsi conservés pendant tout un hiver, bien qu'exposés au froid dans une chambre non chauffée, se maintiennent en parfait état et sans avoir subi une diminution appréciable de volume. Le goût en était parfait.

**Les gants tissés ou tricotés** ne tardent pas à avoir le bout des doigts troués. Il est facile de remédier à cet inconvénient. Il n'y a qu'à introduire dans chaque bout de doigt un tout petit tampon de ouate. Cela suffit pour empêcher le frottement de l'ongle contre le gant.

**Un remède simple et bon marché pour détruire les punaises** c'est l'ammoniaque. Ce gaz pénètre dans les plus petites fissures. On n'a qu'à disposer quelques assiettes remplies d'ammoniaque dans la pièce où se trouvent des punaises, puis on ferme la chambre soigneusement pendant quelques jours. Après quoi on ouvre porte et fenêtres pour renouveler l'air. Si réellement il y avait des punaises, on en trouvera certainement quelques-unes de mortes, mais, à coup sûr, il n'y en a plus de vivantes. S'il y a plusieurs chambres contaminées, on renouvelle l'opération pour chacune d'elles.

## LETTRE PATOISE

I ié d'aivo piaigi les lattres patoises. C'a la langue qu m'é aipri maimère, i voire bin poyai en écrire aichebin enne belle : i éprouvé, vos m'echtiuseré :

Dain vote derriere correspondance, stu que signé sai lattre « Amen » pelle di covent de saint Djoset. Qu'a-ce que ci covent? Aiy en és lai moitie que ne saimpe ço que ça. I veu le dire qu'man an le dit tchie nos, sti covent ia le mairiaidge, ?

En voici l'explication des véyes dgens :

Le mairiaidge c'a in djeurnie ; les dgerennes que sont feue grettant po y entrai, et ces que sont dedain, grettant po en souechi. Lai preuve en a li, pé l'hichtoire de lai Baibelé. Ai y en é des âtres que dian que le mairiaidge c'a le covent de l'aitreppre. To ces qu'y entrant ne sont pe des trappistes ni des trapistines, main des aireppais. I le veu bin craire. Examinsas voue in po ço que se pése devain d'être aireppai. Les bouebes fain ios pu belles mines és baichattes qu'ai fréquentant. Tiain qu'ai se promenan d'aivo ios belles, ai les fain allai les premieres, et dian : *L'honneur aux dames*. Aicheto mairiai, c'a âtre tchouse. Mairie! diant-té. Reiche mes soulaies, i veu allai à motie. D'enne âtre sen, voités vos les ruses des djunes